



HAL
open science

“ Pour la charité et le commun profit ” : Bible, hérésie et politique en Angleterre

Aude Mairey

► To cite this version:

Aude Mairey. “ Pour la charité et le commun profit ” : Bible, hérésie et politique en Angleterre. Benoît Grévin et Aude Mairey. Le Moyen Âge dans le texte. Cinq ans d’histoire textuelle au Laboratoire de Médiévistique occidentale de Paris, Publications de la Sorbonne, pp.165-178, 2016, 978-2-85944-943-8. halshs-02408991

HAL Id: halshs-02408991

<https://shs.hal.science/halshs-02408991v1>

Submitted on 13 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Pour la charité et le commun profit » :
Bible, hérésie et politique en Angleterre

La Bible wycliffite, dont la rédaction, sans doute collective, s'étale sur les dernières décennies du XIV^e siècle, est la première traduction intégrale de la Bible en anglais¹. Elle a connu un immense succès (plus de 250 manuscrits conservés), alors même qu'elle est l'oeuvre de gens qui ont été à l'origine de la seule hérésie anglaise de la fin du Moyen Âge, les Lollards, sous la conduite de leur maître à penser, John Wyclif². Elle a généralement été étudiée par rapport à la question de la traduction du texte sacré et des problèmes posés par cette dernière ou, de manière plus générale, par rapport à la question de l'accès des laïcs à la connaissance³.

Ces thèmes sont fondamentaux, mais ils sont loin d'être les seuls à faire l'objet de développements dans le riche prologue général de la Bible wycliffite. La dimension politique, très présente dans les écrits de Wyclif et des Lollards⁴, a rarement été évoquée pour ce prologue. Or, bien que les idées qui y sont exprimées ne se démarquent pas fondamentalement des thèses développées dans d'autres textes wycliffites, leur intérêt est grand, d'une part parce qu'elles sont ici mises en relation avec les thèmes de la traduction et de l'accès [p. 166] à la connaissance, ce qui permet de mieux mesurer l'impact socio-politique de cette dernière ; et d'autre part parce que les critiques envers les seigneurs laïcs y sont un peu plus appuyées qu'ailleurs. Avant de développer ces questions, présentons rapidement la traduction et son prologue.

Dans le contexte de la diffusion de la Bible anglaise, qui a largement dépassé les cercles hérétiques, il n'est pas étonnant que le monumental prologue général de la Bible wycliffite ne subsiste que dans une minorité de manuscrits – 11 en tout dont 3 sous forme de fragments. Ce prologue est constitué de 15 chapitres présentant et expliquant le projet ; il date probablement du début des années 1390. Ce prologue est évidemment anonyme. Les nombreuses tentatives d'identification d'un auteur parmi les premiers disciples de Wyclif, tel John Purvey, n'ont jamais

¹ Sur la Bible wycliffite, voir la récente et pénétrante synthèse de Mary Dove, *The First English Bible : The Text and Context of the Wycliffite Versions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 ; pour une présentation en français, voir A. Mairey, « La Bible wycliffite », dans P. Boucheron (dir.), *Une histoire du monde au XV^e siècle (vers 1380-vers 1520)*, Paris, Fayard, 2009, p. 458-463.

² Sur John Wyclif et les Lollards, l'ouvrage de référence reste celui d'Anne Hudson, *The Premature Reformation : Wycliffite Texts and Lollard History*, Oxford, Clarendon Press, 1988. Mais la bibliographie sur l'hérésie lollarde est extrêmement abondante. On peut en trouver une bonne partie sur le site de la Lollard Society qui est, comme son nom l'indique, une société de recherche exclusivement dédiée aux Lollards (<http://lollardsociety.org/>).

³ Voir par exemple C. Von Nolcken, « Lay literacy, the democratization of God's Law and the Lollards », dans K. Van Kampen et J. L. Sharpe III (éd.), *The Bible as Book : the manuscript tradition*, Londres, British Library & Oak Knoll Press, 1998, p. 177-195.

⁴ Il subsiste même un « miroir au prince » lollard, le *Tractatus de regibus*, édité par J.-P. Genet (*Four English Political Tracts of the Middle Ages*, Londres, Royal Historical Society [Camden Society, 4^e série, XVIII], 1977). Nous y reviendrons.

été certaines, même si tous s'accordent à penser qu'il a été écrit par un universitaire d'Oxford. Cet anonymat s'explique aisément par le danger qu'il y aurait eu à se proclamer l'auteur d'opinions condamnées comme hérétiques, mais aussi parce que cette traduction a forcément été un travail collectif (on notera cependant que dans le prologue, l'auteur s'exprime à la première personne, en tant que coordinateur de la traduction).

Le prologue a généralement été étudié pour ses derniers chapitres, considérés comme les plus militants et polémiques, en tout cas dans le domaine intellectuel. Les chapitres 13 à 15, en effet, renouvellent tout autant les attaques des Lollards contre le clergé, en particulier sur le plan intellectuel, qu'ils expliquent les principes ayant présidé à la traduction⁵. Mais ce prologue comprend bien d'autres éléments importants : le chapitre 12 est consacré aux différentes manières de connaître la Bible et à l'importance que cela revêt pour la compréhension du texte sacré ; plus généralement, il révèle une intense réflexion sur le statut de la connaissance chez les Lollards. Surtout, le reste du prologue, souvent négligé (il n'apparaît jamais dans les anthologies récentes), est tout aussi intéressant. Les 11 premiers chapitres constituent en effet une réflexion élaborée sur l'Ancien Testament et sur son utilité – point [p. 167] essentiel dans le cadre du christianisme, fondé sur le Nouveau Testament. Mais ils posent aussi la question de l'audience induite du prologue – en particulier l'audience seigneuriale – et développent certains aspects permettant de préciser les positions sociales des Lollards, en particulier vis-à-vis des élites laïques. Or, ces positions s'avèrent plus complexes que celles qui leur sont habituellement prêtées. En outre, ces dernières ne peuvent être séparées de la réflexion générale des wycliffites sur le statut de la Bible et de la connaissance.

La Bible constitue pour les Lollards le support essentiel – unique en fait – de la foi (Wyclif a d'ailleurs été surnommé le *doctor evangelicus*). Cette centralité de la Bible s'inscrit dans le cadre de la doctrine des deux Églises développée par Wyclif. Nous ne l'évoquerons que très rapidement car elle a déjà été largement étudiée, mais elle apparaît cruciale pour comprendre tant cette place primordiale de la Bible dans l'architecture wycliffite que la structure de la société telle que l'envisagent les Lollards. Wyclif défend la distinction entre l'Église visible, celle d'un clergé majoritairement corrompu, et l'Église invisible, celle des vrais élus, la *congregatio praedestinatorum*. Wyclif croit en effet, rappelons-le, en la prédestination dans le droit fil des idées de saint

⁵ La seule édition complète du Prologue Général se trouve dans l'édition de J. Forshall et F. Madden, *The Holy Bible, Containing the Old and New Testaments, with the Apocryphal Books, in the Earliest English Versions Made from the Latin Vulgate by John Wycliffe and His Followers*, Oxford, 1850, réimp. New York, 1982, 4 vol. Des extraits des derniers chapitres ont cependant été édités plus récemment, notamment dans le recueil suivant : J. Wogan-Browne, N. Watson, A. Taylor et R. Evans (éd.), *The Idea of Vernacular. An Anthology of Middle English Literary Theory, 1280-1520*, Exeter, University of Exeter Press, 1999, p. 91-97. Pour une traduction française des chapitres 12, 13 et 15, avec la version originale en regard, voir S. Morrison et A. Mairey, *Dialogues et résistances : une anthologie de textes anglais de la fin du Moyen Âge*, introduction, traduction et commentaires, Turnhout, Brepols, 2010, p. 361-396.

Augustin, une prédestination toutefois tempérée par l'idée d'un investissement nécessaire du croyant pour son salut, les desseins de Dieu restant inconnus⁶. Pour Wyclif, l'Église institutionnelle ne correspond donc pas à la véritable Église, celle des élus ; de ce fait, ses membres n'ont logiquement aucune autorité particulière par rapport aux autres chrétiens – et ses membres les plus récents, les frères mendiants en particulier, sont violemment attaqués dans la mesure où ils ne sont pas intégrés dans l'Église évangélique. En outre, l'institution ecclésiastique n'a aucune raison d'avoir des possessions en lien avec cette autorité illégitime. Wyclif fustige donc les biens temporels de l'Église ainsi que la fausse autorité temporelle de ses membres. Pour lui, c'est au roi – seule autorité légitime sur terre – qu'il appartient de réformer cette Église visible de par son autorité sur la société visible des baptisés qui est, par ailleurs, assez classiquement conçue selon le schéma traditionnel des trois ordres, même si ce dernier est plus ou moins adapté selon les textes, nous y reviendrons⁷.

Le rôle d'intermédiaire du clergé est donc fondamentalement remis en cause et le texte sacré est le seul lieu où peut se trouver la vérité. C'est pourquoi [p. 168] le devoir premier de tous les chrétiens est de lire la Bible et de s'en imprégner. Ces principes sont essentiels pour comprendre le rapport des wycliffites à la connaissance. S'opposant à l'idée que seuls les clercs ayant fait de longues études théologiques sont capables de comprendre la Bible dans ses subtilités, les Lollards insistent donc sur le fait que les laïcs peuvent – et doivent – tout aussi bien s'y atteler. Mais la Bible est complexe, ils le savent bien. Ils ne rejettent donc pas toute aide à l'interprétation : le devoir des « vrais prêtres » (*trewe priests*) selon la terminologie lollarde, consiste bien à prêcher les vérités contenues dans les saintes Écritures et à les expliquer. Cette volonté d'explication se retrouve sur le plan textuel, car la traduction de la Bible, et en particulier celle du Nouveau Testament, a été accompagnée de gloses et de commentaires qui subsistent dans certains manuscrits. Or, ces commentaires diffèrent peu dans l'ensemble des commentaires orthodoxes, que les Lollards utilisent d'ailleurs abondamment, à commencer par ceux de Nicolas de Lyre († 1340), un franciscain pourtant, mais dont les commentaires font référence au XIV^e siècle⁸.

De la même manière, les Lollards ne sont pas hostiles au savoir en général, pour autant qu'il contribue à la compréhension de la Bible, et donc de Dieu. L'apprentissage de la connaissance doit cependant être encadré, et d'abord – mais pas seulement – par les vertus essentielles, celles de l'humilité et de la charité ; ainsi l'auteur conclut-il le chapitre 12 : « Avec ces règles d'Augustin,

⁶ Voir notamment T. Shogimen, « Wyclif's Ecclesiology and Political Thought », dans I. C. Levy (éd.), *A Companion to John Wyclif: Late Medieval Theologian*, Leyde, Brill, 2006, p. 199-240.

⁷ Voir A. Hudson, « *Peculiaris regis clericus* : Wyclif and the Issue of Authority », dans M. Grosman, A. Vanderjagt et J. Veenstra (éd.), *The Growth of Authority in the Medieval West*, Groningen, Egbert Forsten, 1999, p. 63-82.

⁸ La dimension politique de l'exégèse de Nicolas de Lyre est d'ailleurs très importante, quoique dans un autre contexte, celui du premier tiers du XIV^e siècle français : voir P. Buc, « The Book of Kings : Nicholas of Lyra's Mirror of princes », dans P. D. W. Krey et L. Smith (éd.), *Nicholas Lyra. The Senses of Scripture*, Leyde, Brill, 2000, p. 83-109.

les quatre sens des Saintes Écritures et la connaissance des discours figuratifs, avec une bonne vie, de l'humilité et l'étude de la Bible, les hommes simples peuvent comprendre le texte de la Sainte Écriture et s'édifier eux-mêmes ainsi que les autres hommes⁹. » En définitive, la réception du savoir ne dépend donc pas du statut de celui qui le transmet... À tel point que l'auteur affirme que les « hommes simples » doivent pouvoir accueillir une vérité divine « quel que soit l'homme qui l'enseigne » et qu'inversement, ils doivent rejeter tout ce qui est contraire aux saintes Écritures, même si cela vient d'un ange. Il faut cependant souligner que ce passage exprime le point de vue d'hommes issus des milieux universitaires : il faut le resituer dans un milieu intellectuel précis, même si [p. 169] l'audience projetée est beaucoup plus large. Dans certains textes lollards plus tardifs, cette conception est nuancée.

En effet, beaucoup d'écrits lollards ne sont pas exempts d'un certain anti-intellectualisme, qui cible avant tout les « clerics orgueilleux » et les « vains religieux ». Très souvent, la glose – terme fréquemment utilisé dans un sens péjoratif – est dénoncée dans les écrits lollards à propos des mendiants en particulier¹⁰. Il faut y voir en fait une dénonciation des « sophismes » vilipendés par les Écritures, en tout cas d'un savoir sophistiqué qui n'a plus pour objectif que lui-même et non le salut. Là encore, cela constitue une accusation relativement commune dans la littérature anglaise de la fin du Moyen Âge : le savoir oui, les arguties non¹¹. C'est d'ailleurs dans le même ordre d'idées que les Lollards dénoncent les *exempla* largement utilisés dans la prédication mendicante. Pour eux, ces *exempla* sont inutiles, voire dangereux, dans la mesure où ils détournent les fidèles du texte sacré. Pourtant, nous le verrons, eux-mêmes ne dédaignent pas toujours le principe de l'exemplarité, même s'ils ne le mettent pas en oeuvre de la même manière.

Les derniers chapitres du prologue de la Bible wycliffite offrent une réflexion très riche sur le statut de la connaissance, singulièrement ouverte aux laïcs en raison même de la doctrine wycliffite des deux Églises et du statut du texte sacré. Mais cette conception ouverte engendre à son tour nombre d'obligations pour les laïcs – obligations spirituelles bien sûr, mais aussi sociales et politiques, en particulier pour ceux qui détiennent le seul pouvoir légitime sur terre – le roi et les seigneurs. Or, ces obligations apparaissent fortement dans les onze premiers chapitres, superbement ignorés par l'historiographie.

⁹ S. Morrison et A. Mairey, *Dialogues et résistances...*, *op. cit.*, p. 373-374 : « *Bi these reulis of Austin and bi iii. undirstondingis of Hooly Scripture and bi wiis knowing of figuratiif spechis, with good byrynge and meeknesse and stodyinge of the Bible, symple men moun sumdel undirstonde the text of Holy Writ and edefie myche hemself and other men.* »

¹⁰ Voir par exemple le poème *Pierce the Ploughman's Crede*, dans J. Dean (éd.), *Six Ecclesiastical Satires*, Kalamazoo, TEAMS, 1991 [http://www.lib.rochester.edu/camelot/teams/credefrm.htm], v. 709-710 : « Ils détournent les paroles de Dieu avec leurs gloses de l'Évangile, et outrepassent tous les privilèges dont Pierre avait usé. »

¹¹ Sur cette question, je me permets de renvoyer à mon livre, *Une Angleterre entre rêve et réalité. Littérature et société en Angleterre au XIV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 299-303.

Ces onze premiers chapitres constituent une présentation de, et une réflexion sur, l'Ancien Testament et son utilité. Le premier chapitre s'ouvre par une présentation générale de la composition de la Bible. L'auteur insiste, en particulier, sur la distinction nécessaire entre les livres officiels et les apocryphes – lesquels ne sont d'ailleurs pas dénués d'intérêt historique. Le chapitre 2 distingue ensuite les trois grands types de commandements présents dans l'Ancien Testament selon leur nature, morale, judiciaire ou rituelle ; les deux derniers types sont certes caducs depuis l'apparition de la loi du Christ, mais comme ils préfigurent les commandements de ce dernier, ils restent [p. 170] édifiants. Les chapitres 3 à 11 s'attellent ensuite au résumé des 25 livres de l'Ancien Testament, parfois assortis de commentaires. Or, nombre de ces commentaires sont d'abord destinés aux « rois et seigneurs chrétiens », en tout cas à ceux qui disposent d'un pouvoir temporel. À tel point que, mis bout à bout, l'ensemble apparaît de manière frappante comme une mise en garde destinée aux seigneurs qui sont, pour Wyclif et ses disciples, les seuls porteurs d'une autorité légitime sur terre, mais qui en ont d'autant plus d'obligations. En outre, ils ne sont pas exempts de responsabilité vis-à-vis de l'état déplorable de l'Église visible.

Comment cette mise en garde se déploie-t-elle ? Dès le chapitre 2, un appel aux seigneurs offre un avertissement limpide :

Les commandements juridiques instruisaient des jugements et des peines pour les horribles péchés, et les commandements de la loi de Moïse étaient tout à fait justes et profitables pour les hommes, car ils ont été ordonnés par Dieu, qui ne peut se tromper dans ses jugements, ses lois et ses oeuvres. Néanmoins, depuis que le Christ s'est fait homme, qu'il a ordonné la loi de charité et de miséricorde, et qu'il n'a pas voulu la mort d'un pécheur, mais son repentir et son salut, les chrétiens ne sont plus liés aux commandements de la loi de Moïse, qui ont pris fin lors de la passion du Christ. Pourtant, les seigneurs chrétiens qui ont l'épée et qui sont les vicaires de Dieu (Romains, 13^e chap.) peuvent punir les hommes qui ont ouvertement enfreint la loi, par [la confiscation] des biens et l'emprisonnement du corps, et quelquefois par la peine de mort, lorsque le péché ne peut être détruit ou que la communauté ne peut être rétablie dans la paix, comme les quatre docteurs et d'autres plus tard l'ont montré clairement par les saintes écritures et par la raison ; mais veillez à ce que cela soit fait pour la charité et le commun profit, avec miséricorde et compassion pour votre prochain, et non par cupidité ou par orgueil, ou par vengeance du tort d'un homme¹².

[p. 171] Ce passage constitue un résumé saisissant de la doctrine wycliffite en matière d'autorité – même si le mot n'est pas prononcé. Seuls les seigneurs laïcs – les vicaires de Dieu (expression qui apparaît fréquemment dans d'autres textes wycliffites) – ont une autorité légitime sur terre ; il s'agit de la *potestas*, pouvoir délégué dérivé du dominium qui n'appartient qu'à Dieu. Eux seuls ont

¹² J. Forshall et F. Madden (éd.), *The Holy Bible...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 3 : *Judicials techen domes and peynes for orrible synnes, and the iudicials of Moyses lawe weren ful just and profitable for men, for tho weren ordeined of God, that may not erre in his domes, and lawis, and workis. Netheles sithen Crist was maad man, and ordeyned lawe of mercy and of charite, and wole not the deth of a sinful man, but repentance and saluacioun, cristen men ben not bounden to kepe the iudicials of Moyses lawe, that was endid in the tyme of Cristis passioun. But yit cristen lordis that han the swerd, and ben Goddis vikars, in xiiij c^o to Romayns, moun punishe men, that trespassen openly, in catel and bodyly prisoun, and sumtyme bi bodily deth, whanne the synne may not ellis be distried, neither the comynthe may ellis be stablishid in pees, as the foure doctours and other latter preuen opynly by holy writ and resoun ; but looke that this be don for charite and comyn profit, with mercy and compassioun of bretheren, not for couetise, nether pride, neither for veniaunce of a mannes owne wrong.*

donc le pouvoir de punir, y compris par la peine de mort, par ailleurs assez mal vue par les Lollards puisqu'elle ne correspond pas à la loi du christ. Et de fait, pour Wyclif, qui a notamment développé ses idées politiques dans le *De officio regis* (1379), huitième livre de sa *Summa Theologica*, non seulement l'ordre temporel et politique n'est pas remis en cause, mais il est renforcé. Les clercs ne bénéficiant d'aucune *potestas*, seuls les rois, et dans une moindre mesure les seigneurs, possèdent la légitimité pour gouverner et être obéis. Ces positions apparaissent dans tous les textes politiques composés par les wycliffites, généralement inspirées en tout ou en partie du *De officio regis*. Le *Tractatus de regibus*, composé à la fin du XIV^e siècle, est sans doute le texte qui développe ces positions de la manière la plus détaillée, en anglais. Il est tout entier construit sur la démonstration du fait que le roi et les seigneurs ont seuls cette légitimité, que le clergé ne doit en aucun cas se mêler des affaires temporelles et qu'il doit obéir aux premiers en vertu de la loi christique :

[Le Christ] confia son église au gouvernement des chevaliers. Ainsi Pierre enseigna-t-il que les chrétiens doivent être sujets dans l'humilité de différentes sortes d'hommes, les rois passant devant tous les autres, et les ducs venant après les rois ; et ceux-là sont dans l'état d'accomplir ces offices, de chercher vengeance vis-à-vis des mauvais hommes, et de louer les bons¹³.

Plus loin, il revient sur l'organisation de base de la société et les fonctions de chacun :

Les prêtres doivent rester dans leurs limites et ne pas aller du côté des seigneurs, tandis que les seigneurs doivent rester dans leurs limites et ne pas prendre l'office des prêtres, et les travailleurs doivent tenir leur état. Ainsi la paix sera-t-elle dans les royaumes, ainsi que les deux sortes de bien-être, dans ce monde et dans l'autre. Et de même que les rois doivent défendre leurs royaumes, de même ils doivent nettoyer les différents états ; et parmi les autres offices qui incombent aux rois, il y en a un qui est essentiel, vénérer Dieu et agir pour le profit de leurs royaumes afin qu'ils restent stables¹⁴.

[p. 172] Mais cette légitimation ne vaut pas blanc-seing et l'avertissement de l'auteur aux seigneurs est clair : ils doivent agir selon les principes christiques de charité et de miséricorde, mais aussi en vertu du commun profit – ils ont l'obligation de bien gouverner. Il en est de même, de manière beaucoup plus appuyée, dans le prologue de la Bible.

L'appel du deuxième chapitre donne le ton des suivants : et de fait, le résumé des livres de l'Ancien Testament semble avant tout destiné aux rois et aux seigneurs chrétiens, ce qui n'est d'ailleurs pas complètement illogique étant donné la nature du contenu des livres historiques de la Bible, attachés à retracer le destin du peuple d'Israël, et ce d'abord à travers ses dirigeants. Les appels aux seigneurs reviennent donc régulièrement dans les commentaires, à la suite des résumés, et ils ne sont pas toujours très tendres : on sent percer ici la critique, d'autant plus aiguë

¹³ J.-P. Genet (éd.), *Tractatus de regibus...*, op. cit., p. 6 : [Cryst] *commyttid his chirche to governaille of knyghttes. And herfore techis Petur that cristen men schulden be suget in mekenes to alle maner of men, as to kyngus as passynge bifore other men, and to dukus as next under kyngis ; and these bene in statis to perfoureme these offices, to take vengeance on yvelle men, and to prayse gode men.*

¹⁴ *Ibid.*, p. 14 : *Prestis schuld hold their bondes and not passe to lordis, and lordes schulden hold her bondes and not take prestis office, and laboreis schulde holde her state. And thus schuld pes be in renmes and twey maneres of welefare in this world and in tho tother. And as kynges schulden defende her renmes, so thai schulden purge alle these statis, and amonge other offices that fallen to kynges, this is one princepal, to worschipe of God and profite to tho renmes yif thay schal stonde stable.*

que la responsabilité des seigneurs est grande. Un des passages les plus représentatifs en la matière se situe dans le chapitre 10. Ce dernier commente de manière particulièrement développée les deux livres des Paralipomènes (les Chroniques, dans notre dénomination actuelle). Dans ce chapitre-commentaire, l'auteur aborde un certain nombre de sujets chers aux wycliffites, en particulier leur dénonciation du culte des saints et du culte des images ainsi que la critique du clergé. Mais tous ces thèmes sont ici reliés à l'exercice du pouvoir par les rois et les seigneurs et, de manière générale, ce chapitre leur est entièrement destiné. L'extrait suivant permet de mesurer la cohérence du propos :

Ce récit des deux livres des Paralipomènes devrait inciter les rois et les seigneurs chrétiens à détruire le péché, à aimer la vertu, à faire connaître et garder la loi de Dieu par leur peuple, car ils ont pu voir là comment Dieu a durement puni les mauvais rois qui ont vécu dans le mal et qui ont conduit leur peuple à l'idolâtrie ou à d'autres grands péchés, et comment Dieu a grandement loué, récompensé et chéri les bons rois, qui ont bien vécu et ont bien gouverné leur peuple dans la loi de Dieu, dans la claire raison et la bonne conscience. Et même si les rois et les seigneurs ne connaissent pas plus des saintes écritures que les trois histoires du deuxième livre des Paralipomènes et des Rois, c'est-à-dire les histoires des rois Josaphat, Ezéchiel et Josué, ils peuvent y apprendre suffisamment comment bien vivre et comment bien gouverner leur peuple selon la loi de Dieu, et éviter tout orgueil, idolâtrie, cupidité et autres péchés.

Mais hélas ! hélas ! hélas ! Alors que le roi Josaphat envoya ses princes, ses doyens et ses prêtres dans chaque cité de son royaume avec le livre de la loi de [p. 173] Dieu, pour enseigner clairement la loi de Dieu au peuple, certains seigneurs chrétiens envoient des lettres générales à tous leurs hommes, leurs liges et leurs tenanciers, pour que les pardons des évêques de Rome – qui sont clairement des mensonges car ils accordent de nombreuses centaines d'années de pardon après le jour du jugement – soient prêchés partout dans leurs royaumes et leurs seigneuries ; et si quelque homme sage parle contre les erreurs ouvertes de l'Antéchrist et enseigne aux hommes à faire l'aumône aux pauvres nécessiteux pour échapper aux tourments de l'enfer et gagner le bonheur céleste, il est emprisonné, comme un homme situé en dehors de la foi chrétienne, traître à Dieu, aux rois et aux seigneurs chrétiens.

Et alors que le roi Ezéchiel s'est fort occupé à nettoyer la maison de Dieu et à éliminer toute impureté du sanctuaire, et qu'il a ordonné aux prêtres d'offrir des sacrifices enflammés sur l'autel de Dieu, et qu'il a ordonné aux doyens de louer Dieu dans Sa maison, comme David et d'autres prophètes l'ont commandé, certains seigneurs, chrétiens de nom mais païens de condition, ont piétiné le sanctuaire de Dieu, y ont amené des clercs simoniaques pleins d'avidité, d'hérésie, d'hypocrisie et de malice, pour faire obstruction à la loi de Dieu, afin qu'elle ne soit pas connue, ni gardée, ni prêchée librement. De plus, certains seigneurs chrétiens retiennent de nombreux prélats et curés dans leurs cours et dans des offices séculiers contre la loi de Dieu et des hommes, clairement, et les excluent de leur office spirituel et de l'assistance aux âmes chrétiennes.

Et alors que le roi Josué a prêché ouvertement au peuple la loi de Dieu dans le temple, qu'il a rejeté les idoles et a brûlé les os des prêtres qui commettaient idolâtrie, certains seigneurs chrétiens, en nom mais pas en actes, louent et glorifient les écrits des frères, remplis de tromperies et de mensonges [...] et ils poursuivent cruellement ceux qui veulent enseigner vraiment et librement la loi de Dieu, et ils louent, maintiennent et chérissent ceux qui prêchent des fables, des mensonges et les traditions pécheresses des hommes [...].

Mais que ces seigneurs sans sagesse sachent qu'Élie le prophète fut un temps le seul détenteur de la vérité de Dieu, alors que le roi Achab, avec ses 850 prêtres et prophètes de Baal, était dans l'erreur ; et aussi que Michée, un temps seul prophète de Dieu, détenait la vérité contre les 400 prophètes de Baal qui conseillaient à Achab de partir en guerre, vers sa propre destruction et sa mort. Ainsi, maintenant, quelques pauvres et simples hommes – par rapport aux clercs des écoles – peuvent détenir la vérité des saintes écritures contre des milliers de prélats et de religieux, qui s'adonnent à l'orgueil mondain et à la convoitise, à la simonie, à l'hypocrisie et à d'autres péchés de chair¹⁵.

¹⁵ J. Forshall et F. Madden (éd.), *The Holy Bible...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 29-30 : *This proces of Paralyptomynon in the j and ij book*

[p. 174] On le voit, l'auteur n'hésite pas à dénoncer violemment les rois et les seigneurs accusés de favoriser les mauvais prélats, en particulier les vendeurs d'indulgence, les clercs impliqués dans le gouvernement et les frères mendiants, ces trois groupes étant l'objet de critiques particulièrement vives de la part des Lollards. Il insiste également sur la question de l'idolâtrie (rappelons que les Lollards entretenaient des positions iconoclastes¹⁶), de la corruption, et reprend en fait tous les péchés que les Lollards mettent en général sur le dos des clercs. Au passage, il critique également les seigneurs qui empêchent les hommes simples et sages, autrement dit les prédicateurs disciples de Wyclif, de prêcher, et, pire encore, qui les emprisonnent parfois. L'auteur en appelle donc à la responsabilité des seigneurs dans tous les domaines, en particulier dans le domaine spirituel, et critique violemment les « mauvais seigneurs », tout comme il critique les « mauvais prélats ». Nombre de ces thèmes apparaissent dans d'autres textes politiques, en particulier dans le *Tractatus*, qui développe longuement, par exemple, la question de l'emprisonnement. Mais [p. 175] l'auteur du *Tractatus* réserve l'essentiel de ses attaques aux clercs et adopte un ton moins comminatoire contre les seigneurs.

Au contraire, le prologue de la Bible est plus virulent et s'aventure dans des voies séditieuses, ce qui appelle plusieurs remarques. D'une part, ce prologue doit être mis en relation avec les interprétations habituelles sur les positions sociales et politiques des Lollards. On l'a vu, les seigneurs laïcs sont considérés comme les seuls détenteurs légitimes de l'autorité sur terre, qu'ils tiennent directement de Dieu. Pour Wyclif, cette autorité est indiscutable, quel que soit l'état

schulde stire cristene kingis and lordis to distroie synne, and loue vertu, and make Goddis lawe to be knowe and kept of her puple, for beere thei monne se, hou sore God punschide yuele kingis that lyueden yuele, and drowen the puple to idolatrie, either other gret synnes, and hou greetly God preyside, rewardide, and cherischide good kinges, that lyueden wel, and governede wel the puple in Goddis lawe, and opyn resoun, and good conscience. And though kingis and lordis knewen neuere more of booly scripture than iij stories of the ii booke of Paralyptomynon and of Regum, that is, the storie of king Josophat, the storie of king Ezechie, and the storie of king Josie, thei myghte lerne sufficiently to lyue wel and gouerne wel hire puple bi Goddis lawe, and eschewe al pride, and ydolatrie, and coueitise, and other synnes. But alas ! alas ! alas ! where king of Josaphat sente hise princis, and dekenes, and prestis, to ech citee of his rewme with the booke of Goddis lawe, to techen opynly Goddis lawe to the puple, summe cristene lordis senden general lettris to alle her mynistris, and leegemen eitbir tenauntis, that the pardouns of the bisschopis of Rome, that ben opyn leesingis, for thei graunten many c yeeris of pardoun aftir domes day, be prechid generally in her rewmes and lordschipis, and if eny wijse man ayenseith the opyn errouris of anticrist, and teche men to do her almes to pore nedy men, to ascape the peynes of helle, and to winne the blisse of heuene, he be prisoned, as a man out of cristen bileue, and traytour of God, and of cristen kingis and lordis. And where king Ezechie made him ful bisy to cense Goddis hous, and do avey al vnclennesse fro the sentuarie, and comaundide prestis to offre brent sacrifice on Goddis auter, and ordeynede dekenis in Goddis hous to herie God, as Dauith and other prophetis ordeyneden, summe cristene lordis in name, and bethene in condiscounns defoulen the sentuarie of God, and bringin in symonient clerkis, ful of coueitise, eresie, and ypocrisie, and malice, to stoppe Goddis lawe, that it be not knowen and kept, and frely prechid ; and yit summe cristene lordis holden many prelatis and curatis in her courtis and in seculer offis ayens Goddis lawe and mannis opynly, and withholden hem fro her gostly offis and helping of cristen soulis ; and where king Josie prechide opynly Goddis lawe in the temple to al the puple, and castide avey idolis, and brente the bonis of prestis, that diden idolatrie, summe cristen lordis in name not in dede, preisen and magnifien freris lettris, ful of disceit and leesingis [...], and pursuen ful cruelly hem that wolden teche treuly and freely the lawe of God, and preisen, mayntenen, and cherischen hem, that prechen fabled, leesingis, and synful mennis tradiciouns [...]. But wite these unwyse lordis, that Ehye the propbete, oon aloone hadde the treutbe of God, and king Acab with viij c and l prestis and prophetis of Baal hadde the false part ; and eft Mycbeas, oon aloone propbete of God, hadde the treutbe ayens iij c prophetis of Baal, that counceileden Acab go to werre to his onne schenscipe and deth ; so now a fewe pore men and idiotis, in comparision of clerkis of scole, mown haue the treutbe of holy scripture ayens many thousinde prelatis and religiose, that ben gouen to worldly pride and coueitise, symonie, ypocrisie, and other fleschly synnes.

¹⁶ Voir M. Aston, *Lollards and Reformers : Images and Literacy in Late Medieval Religion*, Londres, Hambledon Press, 1984.

moral des seigneurs, en fait surtout celui du roi. Selon les hypothèses habituelles, c'est en partie ce qui a pu expliquer l'adhésion ou tout au moins le soutien discret de certains nobles – en particulier Jean de Gand – à Wyclif et parfois à ses disciples¹⁷ ; en outre, de nombreux laïcs n'étaient pas hostiles à la taxation du clergé et à la menace de dépossession de ce dernier qui leur aurait nécessairement profité¹⁸. Cette question de la dépossession est d'ailleurs apparue sur la place publique quelques décennies avant le développement de l'hérésie, en lien avec les exigences financières de la guerre et l'apparition de nouveaux expédients visant à l'augmentation de la taxation royale : plusieurs pétitions ont été présentées en ce sens, en particulier par des frères, dans les années 1370.

En même temps, ce passage nous aide à comprendre pourquoi les Lollards ont également pu être considérés comme des séditeux, fomenteurs de révolte, et pas seulement par les clercs¹⁹. En effet, même si l'auteur insiste sur la légitimité de l'autorité des seigneurs, les attaques ne sont pas dénuées de violence, surtout si elles sont sorties de leur contexte ; et elles peuvent constituer un des facteurs qui ont conduit certains détenteurs du pouvoir à regarder les Lollards comme des révoltés en puissance ou, pour le moins, comme enclins à donner des justifications à d'éventuels contestataires. D'autant que sur certains points, les Lollards expriment des désaccords profonds avec les élites laïques. Deux points de contentieux, en particulier, apparaissent très problématiques : la peine de mort, qui n'est qu'en partie justifiée dans le prologue de la Bible et [p. 176] franchement dénoncée ailleurs ; et le pacifisme. Ces deux aspects apparaissent notamment dans les *Twelve Conclusions*, qui auraient été placardées aux portes de Westminster Hall durant la session du parlement de 1395 :

La dixième conclusion est que le meurtre par bataille ou par la prétendue loi de justice pour une cause temporelle ou spirituelle, sans révélation spéciale, est expressément contraire au Nouveau Testament, qui est une loi pleine de grâce et de miséricorde. Cette conclusion est prouvée ouvertement par l'exemple du Christ prêchant sur terre, qui nous a enseigné à aimer et à être miséricordieux envers nos ennemis, et à ne pas les tuer²⁰.

Un peu plus loin, la croisade est spécifiquement visée : « Et les chevaliers qui se précipitent contre le paganisme pour se faire un nom en tuant des hommes n'obtiennent que le blâme du Roi

¹⁷ Mais les relations de l'aristocratie anglaise et des wycliffites sont en réalité complexes et ont été récemment réévaluées. Voir sur ce point A. Mairey, « L'aristocratie anglaise face aux Lollards », dans A. Boltanski et F. Mercier (éd.), *Le salut par les armes. Noblesse et défense de l'orthodoxie (XIII^e-XVII^e s.)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 81-92.

¹⁸ Sur la question de la dépossession, voir M. Aston, « 'Caim's Castles: Povert, Politics and Disendowment », dans *Ead., Faith and Fire: Popular and Unpopular Religion, 1350-1600*, Londres, Hambledon Press, 1993 (1984), p. 95-132 ; A. Mairey, *Une Angleterre entre rêve et réalité...*, *op. cit.*, p. 253-357.

¹⁹ Sur ce point, voir M. Aston, « Lollardy and Sedition, 1381-1431 », *Past and Present*, 17, 1960, p. 1-44.

²⁰ S. Morrison et A. Mairey, *Dialogues et résistances...*, *op. cit.*, p. 343-347 : *The tenth conclusiun is that manslaute be batayle or pretense lawe of ryhtwysnesse for temperal cause or spirituel withouten special reuelaciun is expres contrariorus to the newe testament, the qwiche is a lawe of grace and ful of mercy. This conclusiun is opiny prouid be excsample of Cristis preching here in ertbe, the qwiche is most taute for to loue and haue mercy on his enemys, and nout for to slen hem.*

de Paix ; car notre croyance se multiplia par l'humilité et la souffrance, et Jésus-Christ déteste et menace les combattants et les meurtriers²¹. » On le voit donc, il faut être attentif au contenu des différents textes des Lollards qui renvoie à la complexité des facteurs ayant pu conduire à l'établissement de l'hérésie et à sa répression.

D'autre part, le prologue nourrit la réflexion sur le statut et le contenu de la connaissance, car il invite à s'interroger sur ce que les seigneurs doivent réellement maîtriser. Il semble bien que le résumé de l'Ancien Testament soit conçu ici un peu dans l'esprit d'un répertoire d'histoires exemplaires, alors même que les Lollards critiquent violemment l'utilisation des *exempla* par les prédicateurs orthodoxes (ce sont les fables et les mensonges des frères). En effet, les histoires des rois Josaphat, Ezéchiel et Josué fonctionnent clairement de la même manière : il s'agit de sensibiliser les rois et les seigneurs par le biais de ces histoires édifiantes, et l'auteur le précise bien au début du chapitre 10 :

Et même si les rois et les seigneurs ne connaissent pas plus des saintes écritures que les trois histoires du deuxième livre des Paralipomènes et des Rois, c'est-à-dire les histoires des rois Josaphat, Ezéchiel et Josué, ils peuvent y apprendre suffisamment comment vivre bien et comment bien gouverner leur peuple selon la loi de Dieu, et éviter tout orgueil, idolâtrie, cupidité [p. 177] et autres péchés²².

On le note, l'auteur n'est finalement pas très exigeant en matière de connaissance des saintes Écritures, mais il insiste lourdement sur la capacité exemplaire de ces trois histoires. Les conceptions de l'auteur en matière d'éducation politique sont donc ici relativement traditionnelles, au moins dans la forme et dans les exigences, les *exempla* bibliques étant dans ce domaine employés depuis bien longtemps, pour le moins²³. Mais si l'on s'attache à un contexte plus immédiat, cela renvoie d'une part à la mode exactement contemporaine des « miroirs au prince » en anglais farcis d'*exempla*, comme le livre VII de la *Confessio amantis* de John Gower (années 1390) ou le *Regement of Princes* de Thomas Hoccleve (1411-1412) pour ne citer que les plus importants²⁴. Cependant, l'auteur n'utilise ici que le texte essentiel, la Bible, et ne s'encombre pas de ce qui constitue habituellement une grande partie de la matière des *exempla* – la matière antique ou les fables contemporaines. Il reprend en outre tout un vocabulaire biblique (en particulier celui qui fait référence à l'idolâtrie) pour mieux forcer le trait. D'autre part, ces *exempla* bibliques sont

²¹ *Ibid.* : *And knyghtis that rennen to hetnesse to geten hem a name in sleinge of men geten miche maugre of the King of Pes ; for be mekenesse and suffraunce oure beleue was multiplied, and fythteres and mansleeris Iesu Cryst hatith and manasit.*

²² J. Forshall et F. Madden (éd.), *The Holy Bible...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 29 : *And though kingis and lordis knewen neuere more of booly scripture than iij stories of the ii booke of Parahypomyon and of Regum, that is, the storie of king Josophat, the storie of king Ezechie, and the storie of king Josie, thei myghte lerne sufficiently to hyue wel and gouerne wel hire puple bi Goddis lawe, and eschewe al pride, and ydolatrie, and coueitise, and other synnes.*

²³ Voir par exemple, pour la période carolingienne, R. Stone, « Kings Are Different : Carolingian Mirrors for Princes and Lay Morality », dans F. Lachaud et L. Scordia (éd.), *Le Prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2007, p. 69-86.

²⁴ Voir notamment L. Scanlon, *Narrative, Authority and Power: The Medieval Exemplum and Chaucerian Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

particulièrement importants dans la rhétorique du conseil au prince. Et paradoxalement, ces exigences en matière de connaissance de l'Ancien Testament sont très similaires à celles qui apparaissent dans les écrits contre les Lollards composés par Thomas Hoccleve pour Henri V de Lancastre, et en particulier dans l'*Adresse à Sir John Oldcastle*, ancien proche du roi impliqué dans une révolte lollarde en 1415²⁵. Ce dernier, en définissant le portrait du bon chevalier, évoque ce qu'il doit connaître :

Prends garde, Oldcastle, et pour l'amour du Christ, ne vas pas si haut dans les Saintes Écritures. Lis l'histoire de Lancelot du Lac, ou *De l'art de la chevalerie* de Végèce, ou le *Siège de Troie* ou *Thèbes*. Applique-toi à des choses qui relèvent de ton ordre, celui de la chevalerie. Hâte-toi de te corriger ainsi, car tu es resté trop longtemps dans la confusion. S'il te plaît de lire des autorités, il convient que tu ailles vers ces histoires : les Juges, les Rois et Josué, Judith, les Paralipomènes et [p. 178] les Maccabées. Et s'il te plaît de te divertir avec elles, tu ne trouveras rien de plus authentique ni de plus pertinent pour la chevalerie – c'est aussi solide qu'une pierre²⁶.

En ce qui concerne les références bibliques, les similitudes sont pour le moins frappantes... Et dans les deux cas, il s'agit de veiller à ce que les seigneurs possèdent les « bonnes » connaissances pour gouverner au mieux pour le bien commun. C'est en ce sens que le paradoxe n'est qu'apparent : orthodoxes et hérétiques partagent le même souci d'une société politique bien gouvernée... et bien préparée à son salut.

Finalement, qu'il s'agisse du statut général de la connaissance, du rôle des seigneurs dans la société ou des interactions entre ces deux éléments essentiels, les Lollards se situent dans le cadre d'un certain nombre de traditions déjà existantes – l'exégèse, le principe de l'histoire exemplaire notamment – mais ils s'appliquent à les refaçonner de manière décalée et en se recentrant sur l'essentiel, c'est-à-dire les Écritures et les principes christiques de charité et d'amour. Mais ces principes doivent également s'appliquer à l'organisation politique et sociale du monde ici-bas et les Lollards rejoignent là les préoccupations de la plupart de ceux qui ont une réflexion politique dans cette période troublée de la fin du XIV^e siècle (rappelons que les problèmes politiques conduisent en 1399 à la déposition de Richard II et à son remplacement par son cousin Henri IV de Lancastre). En même temps, on voit bien à l'œuvre dans ces extraits l'esprit polémique et contestataire dont certains wycliffites font preuve, ce qui explique aussi, dans une certaine mesure (en dehors même du contenu de leurs idées) la répression dont ils ont finalement fait l'objet. L'interaction entre ces différents aspects est essentielle et il n'est donc pas surprenant qu'elle

²⁵ Voir A. Mairey, « L'aristocratie anglaise face aux lollards... », art. cité.

²⁶ Thomas Hoccleve, *The remonstrance against Oldcastle*, dans M. C. Seymour (éd.), *Selections from Hoccleve*, Oxford, Clarendon Press, 1981, p. 66 : *Bewar, Oldcastel, and for Crystes sake/ Chymbe no more in holy writ so bie./ Rede the storie of Lancelot de Lake,/ Or Vegece, Of the aart of chivalrie,/ The Seege of Troie or Thebes. Thee applie/ To thyng that may to th'ordre of knyght longe./ To thy correccioun now haaste and bie,/ For thow haast been out of ioynt al to longe./ If thee list thyng rede of auctoritee,/ To thise stories sit it thee to goon./ To Indicum, Regum and Iosue,/ To Iudith, and to Paralipomenon,/ And Machabe. And as sikir as stoon,/ If that thee list in hem bayte thyn ye,/ More autentik thing shalt thow fynde noon/ Ne more pertinent to chivalrie.*

Aude Mairey – « Pour la charité et le commun profit »

apparaisse de manière fortement articulée dans le prologue de la traduction la plus vitale qui soit pour eux, celle de la Bible.